



PROTOCOLE SANITAIRE

basé sur le PROTOCOLE SANITAIRE – ECOLE ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

(Document réalisé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports en juillet 2020

Les conseils de la présente fiche sont susceptibles d'être complétés ou ajustés en fonction de l'évolution des connaissances.)

et complété par la mise en place faite à l'école Jeanne d'Arc

Contexte

→ Depuis le 11 mai 2020, les écoles ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020/2021.

→ La circulaire de préparation de la rentrée scolaire de septembre 2020 rappelle l'objectif social d'accueillir un maximum d'élèves et prévoit de ce fait des adaptations en fonction de l'évolution spatiale ou temporelle de la situation épidémique :

*Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

*Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation plus active du virus sur tout ou partie du territoire nationale, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

→ Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par la Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Préalable

→ Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'école. Ils en informent le responsable de l'établissement.

→ Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

→ L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Les règles de distanciation physique

→ Dans les espaces clos (salles de classe, salle de restauration, garderie), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, notamment dans les salles de classe et les espaces de restauration.




→ Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Appliquer les gestes barrières

→ Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

→ Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



	<p>→ Le port du masque "grand-public" est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.</p> <p>→ Le ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports met à disposition des enseignants deux masques par jour de présence dans les écoles.</p> <p>→ Il appartient aux employeurs de fournir les masques aux personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.</p> <p>→ Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contact extérieur/intérieur et stocké dans une pochette individuelle (ne pas le rouler).</p> <p>→ Le port du masque est à proscrire pour les élèves en école maternelle.</p> <p>→ Les enfants d'école élémentaire peuvent être équipés d'un masque fourni par les parents s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage mais cela n'est pas recommandé. <i>Sauf avis médical, le port du masque n'est pas autorisé à Jeanne d'Arc pour les élèves.</i></p>
	<p>→ Toutes les parties des mains doivent être lavées avec de l'eau et du savon pendant au moins 30 secondes.</p> <p>→ Un séchage doit être fait avec une serviette jetable ou à l'air libre (les serviettes à usage collectif sont à proscrire).</p> <p>→ L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée sous le contrôle d'un adulte.</p> <p>→ Le lavage doit être réalisé à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> * à l'arrivée à l'école * avant chaque repas * après être allé aux toilettes * avant le départ de l'école ou dès l'arrivée au domicile (<i>Le lavage des mains ne sera pas fait à l'école à la sortie des classes</i>) * <i>Après chaque récréation</i> * <i>Avant la garderie ou l'étude du soir</i> <p>→ Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique.</p>
	<p>→ Les salles doivent être aérées 10 à 15 minutes, le matin avant l'arrivée des élèves, durant les récréations et la pause méridienne et le soir pendant le nettoyage des locaux.</p>

La limitation du brassage des élèves

→ La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est pas obligatoire.

→ Les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

→ Les arrivées et les départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents.

→ Les personnels portent un masque durant tous leurs déplacements.

Tous les élèves entrent par le portail de la rue du professeur Bergonié.

L'accueil se fera de 8h30 à 8h45 (garderie dès 7h30) et de 16h35 (maternelle) / 16h45 (élémentaire) à 17h00 (étude ou garderie en suivant).

Afin d'éviter au maximum les croisements, il faut emprunter le couloir extérieur pour accéder aux classes de maternelle et repartir par le couloir intérieur.

En raison de nombreuses contraintes, aucun retard ne sera toléré. En cas de portail fermé lors de son arrivée, le parent devra garder son enfant à la maison pour la demi-journée.

Garderie du matin

Les parents accompagnent leur enfant aux toilettes pour qu'il se lave les mains avant de rentrer dans la salle de garderie. Les parents déposent leur enfant à la porte de la salle et ne rentrent pas.

Arrivée en classe

PS/MS et MS/GS + Cas particulier GS (Mmes Langeard/Slove)	CP-CE1 (Mmes Langeard/Slove et Mme Canton)	CE1/CE2 Mmes Bily/Slove et CM1/CM2 Mme Viriot
Les parents sont autorisés, avec le port du masque, à accompagner leur enfant jusqu'au vestiaire (dans la limite d'un seul adulte par enfant et de 3 parents simultanément) mais ils ne rentrent pas en classe. Chaque élève et chaque parent se désinfectent les	Les parents, de préférence avec le port du masque, accompagnent leur enfant jusqu'au portail. Devant l'école, la distanciation de 1 m, entre parents, doit toujours être recherchée. Dès leur arrivée, les enfants se dirigent vers les toilettes	Les parents, avec le port du masque, accompagnent leur enfant jusqu'au portail. Devant l'école, la distanciation de 1 m, entre parents, doit toujours être recherchée. L'enfant va se laver les mains au lavabo du

<p>mains avec le gel distribué l'entrée.</p> <p>Pour les GS qui sont à l'étage, les parents avec le port du masque, accompagnent leur enfant jusqu'au bas de l'escalier de la cour maternelle. L'assistante maternelle de la classe accueille les enfants à leur arrivée et leur désinfecte les mains.</p> <p>La distanciation de 1 m, entre adulte, doit toujours être recherchée.</p>	<p>pour se laver les mains puis ils restent sous la surveillance d'un adulte dans la cour de récréation jusqu'à 8h45.</p>	<p>couloir et rejoint sa classe où des activités d'accueil lui seront proposées jusqu'à 8h45.</p>
---	---	---

Départ de classe	
<p>Cycle 1 (PS-MS) de 16h35 à 17h00</p>	<p>GS de 16h35 à 17h00 CP au CM2 de 16h45 à 17h00</p>
<p>Les parents, avec le masque, viennent récupérer leur enfant au vestiaire dans la limite d'un seul adulte par enfant et de 3 parents simultanément. La distanciation de 1 m, entre adulte, doit toujours être recherchée.</p>	<p>Les parents, avec le port du masque, attendent leur enfant au portail.</p> <p>Lors de l'attente, sur le trottoir, la distanciation de 1 m, entre parent, doit toujours être recherchée.</p>
<p>Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.</p>	

Garderie du soir
<p>Avant d'entrer en garderie, les enfants se lavent les mains.</p> <p>Les parents entrent dans la cour de l'école, avec un masque, pour récupérer leur enfant mais ils ne sont pas autorisés à entrer dans la salle de garderie.</p> <p>Il est conseillé d'accompagner son enfant se laver les mains avant de repartir de l'école.</p>

Etude

Avant d'entrer en garderie, les enfants se lavent les mains.

Les parents attendent devant le portail de l'école, avec le port du masque, que leur enfant soit accompagné par un adulte à la fin de l'étude.

Il est impératif de se laver les mains dès l'arrivée au domicile.

Pendant l'attente, la distanciation de 1m doit toujours être recherchée.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

→ Un nettoyage des sols, grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. *Ce nettoyage est effectué par la société Pro Impec chaque soir.*

→ Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé au minimum une fois par jour. *Cette désinfection est effectuée par la société Pro Impec chaque soir.*

→ Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service. *Le nettoyage et la désinfection des tables et chaises/tabourets de la salle de restauration sont effectués par le personnel de l'école après le service. Les enfants d'élémentaire déjeuneront sur un plateau qui sera lavé après chaque utilisation.*

→ L'accès aux jeux extérieurs, aux bancs, aux espaces collectifs est autorisé.

→ La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué est permise. *Une désinfection régulière est effectuée par chaque enseignante.*

Informier et communiquer

→ Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de propagation du virus.

→ Dès le premier jour, les élèves bénéficient d'une information pratique, adaptée à leur âge, sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains.

→ Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque.

→ Les parents jouent un rôle actif dans le respect des gestes barrière.

Ces gestes doivent être expliqués et mis en place de manière permanente aussi à la maison.

* Les parents doivent fournir à leur enfant un paquet de mouchoirs jetables.

* Ils s'engagent à prendre la température de leur enfant chaque matin avant le départ à l'école.

* Dès l'apparition d'un symptôme (fièvre supérieure à 37,8°C – toux – mal de gorge – éternuement – essoufflement – fatigue – troubles digestifs...), ils s'engagent à garder leur enfant à la maison.

* Les parents sont informés des conditions d'ouverture de l'école et de fonctionnement. *L'école sera ouverte aux heures habituelles de 7h30 à 18h45. Les conditions d'accueil pourront être modifiées en raison des contraintes sanitaires mais également en fonction des ressources humaines.*

Se référer au présent protocole ainsi qu'au règlement intérieur de l'école.

* *Le temps de déposer son enfant doit être relativement court pour ne pas créer de file d'attente ou de regroupement.*

* *A l'exception des maternelles qui peuvent apporter leur objet transitionnel (doudou), les enfants n'ont pas le droit d'amener des jeux personnels.*

* *La communication à distance est à privilégier.*

Le cahier de liaison et/ou Educartable sont à privilégier pour contacter l'enseignante.

Les rendez-vous sont possibles avec le port du masque pour tous les adultes.

Les arrivées ou les départs de l'école ne doivent pas être des moments d'échanges entre adultes car la fluidité des circulations doit être permanente. Si des regroupements trop importants se font régulièrement, nous serons dans l'obligation de ne plus autoriser l'entrée dans l'école aux parents.

Il est préférable de contacter l'école par téléphone ou par mail si besoin. Les paiements par chèque (dans la boîte aux lettres) ou virement (RIB de l'école sur demande) sont à privilégier. Si ce fonctionnement n'est pas possible, une prise de rendez-vous est indispensable auprès du secrétariat.

Procédures

* **Si un enfant est cas contact ou à des symptômes évocateurs** : La famille doit en informer immédiatement la directrice. Si les symptômes apparaissent à l'école, le chef d'établissement isole l'enfant (avec un masque à partir de 6 ans) en présence d'un adulte. La famille

doit venir chercher son enfant au plus vite. Il doit rester à domicile et éviter les contacts, consulter un médecin qui décide de l'opportunité d'un dépistage. Retour à l'école après une période de 14 jours ou avec un certificat médical.

* **Si un enfant est un cas confirmé de covid-19**: La famille doit en informer immédiatement la directrice. Elle contacte le DASEN qui fait le lien avec l'ARS. Toutes les personnes susceptibles d'avoir été en contact sont informées et restent à leur domicile le temps d'être contactées par l'ARS qui décide de celles qui doivent être testées. Les personnes non retenues dans la liste peuvent revenir à l'école. Les personnes qui doivent se faire tester ne pourront revenir qu'après un délai de 14 jours.

* Une fermeture de classe ou d'école peut être décidée conjointement par l'Education Nationale, l'ARS et la préfecture en fonction de la situation.